



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA MODERNISATION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction de la Formation et des Concours

Bureau des Concours et Examens professionnels
RH4B

CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI DE TRADUCTEUR AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

5 février 2018

Combinaison linguistique 3
A : allemand B : français C : anglais

NOTE DE SYNTHÈSE

*Rédaction en langue A d'une note de synthèse
à partir d'un dossier constitué de textes à caractère politique ou économique se rapportant à
des faits contemporains, rédigés en langue B.*

(600 mots avec une tolérance de plus ou moins 10%)

Durée : 4 heures

Coefficient : 5

Toute note inférieure à 8 sur 20 est éliminatoire.

SUJET

Ce dossier comporte 19 pages (page de garde non comprise).

Welche Auswirkungen hat der Brexit einerseits auf in Großbritannien arbeitende EU -
Staatsangehörige und andererseits auf in der EU arbeitende Briten?

Que changerait le Brexit pour les expatriés français ?

17/06/2017

Le Point

Qu'ils résident au Royaume-Uni ou dans un autre pays de l'Union européenne, la vie quotidienne des ressortissants britanniques devrait rapidement subir les conséquences concrètes de la sortie du pays de l'Union européenne. Tour d'horizon des principaux changements à attendre de cette sécession.

- Pour les Britanniques vivant au Royaume-Uni -

VISA

L'effet le plus immédiat et perceptible du Brexit devrait se faire sentir sur la liberté de déplacement des ressortissants britanniques au sein des autres pays de l'Union européenne. Si un simple document d'identité suffisait jusqu'à présent pour se déplacer au sein de l'espace Schengen, bien que le Royaume-Uni n'en soit pas membre, la sortie du pays du bloc des 28 devrait désormais s'accompagner de la nécessité pour les ressortissants britanniques de demander un visa en cas de voyage en Europe continentale. A l'heure actuelle, seuls 44 pays sur 219 imposent des visas à l'avance aux ressortissants britanniques.

VOYAGES

Les ménages britanniques devraient également se préparer à déboursier davantage qu'auparavant pour aller passer leurs vacances sur le Vieux Continent. Non seulement parce que la chute de la livre face à l'euro va inévitablement réduire leur pouvoir d'achat, mais également en vertu d'accords communautaires qui permettent à toute compagnie européenne d'opérer sans limite de fréquence, de capacité ou de prix dans l'espace aérien européen.

"Le marché unique a permis à Ryanair de promouvoir la révolution du voyage peu cher en Europe", rappelait mi-mai Michael O'Leary, le directeur général de la compagnie aérienne britannique à bas coûts.

Sans parler des frais d'itinérance pour les téléphones mobiles, qui ont eux aussi été harmonisés à l'échelle européenne, ou des règles européennes permettant d'obtenir une compensation financière en cas de retard ou d'annulation d'un vol.

EMPLOIS

Si les partisans du Brexit ont fait de la conservation des emplois pour les Britanniques l'un des fers de lance de leur campagne, il est toutefois probable que la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne s'accompagne de la délocalisation de nombreux postes, notamment au sein des grandes banques ayant pignon sur rue à la City.

Jamie Dimon, le PDG de JPMorgan, a averti début juin que la banque américaine, qui emploie un peu plus de 16.000 personnes au Royaume-Uni sur six sites, pourrait en supprimer de 1.000 à 4.000, notamment dans les fonctions de back-office et les salles de marché. Morgan Stanley envisage pour sa part de transférer 1.000 personnes sur 6.000 en poste au Royaume-Uni vers l'UE tandis que Goldman Sachs devrait en transférer au moins 1.600.

- Pour les expatriés en Europe -

Mais le Brexit s'annonce encore davantage comme un casse-tête pour les 1,3 million d'expatriés britanniques vivant dans d'autres pays européens, notamment l'Espagne (319.000), l'Irlande (249.000), la France (171.000) ou encore l'Allemagne (100.000).

RETRAITES

Ceux-ci pourraient notamment voir les revenus de leurs retraites fondre comme neige au soleil en raison de la forte dépréciation de la livre, ce qui pourrait notamment compromettre leurs investissements immobiliers dans leurs pays d'adoption.

"Moi qui touche ma retraite en livres au Royaume-Uni, je verrai, impuissant, mes revenus se réduire", prédit Brian Hinchcliffe, retraité de l'enseignement, expatrié depuis 2000 dans le Périgord. "Et je devrai me demander: qu'est-ce je sacrifie? Des vacances? La voiture? La maison et rentrer?"

ASSURANCE MALADIE

Un autre problème se pose concernant la couverture médicale des expatriés anglais, en France par exemple où ils bénéficient du système médical national mais payé par la Santé publique britannique en vertu d'un accord bilatéral. Dans le même registre, un permis de travail pour les actifs britanniques vivant dans l'UE pourrait désormais être exigé.

EUROCRATES

Le destin professionnel du millier de fonctionnaires britanniques travaillant pour les institutions européennes, notamment à Bruxelles, semble également plus incertain que jamais. Certains d'entre eux ont déjà songé à acquérir une seconde nationalité européenne, notamment belge.

- Vers de nouvelles frontières ? -

GÉOGRAPHIE

Conséquence plus inattendue, la sortie du Royaume-Uni de l'UE pourrait rendre ses relations avec certains de ses voisins immédiats problématiques. L'Espagne pourrait notamment être tentée de fermer sa frontière avec Gibraltar, un rocher de 6 km² collé à l'Andalousie où vivent 33.000 Britanniques.

Plus au Nord de l'Europe, le Brexit pourrait également créer une frontière entre l'Irlande du Nord et l'Irlande, ralentissant la circulation de milliers de personnes chaque jour.

Brexit: quelles conséquences pour les expatriés?

28/06/2017

L'Express

300 000 Français vivent au Royaume-Uni et 171 000 Britanniques sont installés en France. Que va-t-il advenir de leur liberté de travailler? Leur protection sociale sera-t-elle maintenue? Pour le moment, rien n'est clair.

Depuis le vote en faveur du « Brexit », les scénarios sur le sort de la Grande-Bretagne s'élaborent. Plus de 300 000 Français vivent outre-Manche quand 171 000 Britanniques ont choisi de vivre en France. Vont-ils devoir renoncer à leurs droits et demander l'octroi de visas?

Pour bon nombre de spécialistes, le « pire » des scénarios, celui où les gens devraient renoncer à leur sécurité sociale et solliciter des permis de travail - paraît peu probable car il aurait des conséquences économiques trop importantes.

Selon ces experts, les règles communautaires seront maintenues jusqu'à de nouveaux accords bilatéraux, ou la réactivation de l'ancienne convention franco-britannique de 1956, ou encore l'adhésion du Royaume Uni à l'Espace économique européen (EEE, qui outre les membres de l'UE regroupe l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège), hypothèse qui garantirait un statu quo.

Ces discussions pourraient prendre des années. Et personne ne peut dire si de nouveaux accords maintiendront le même niveau de protection sociale. Tour d'horizon des pistes possibles.

Des conséquences en cas de licenciement économique?

Selon Déborah David, avocate spécialiste du droit du travail, les contrats de travail ne devraient pas être touchés, car ils ont déjà été adaptés aux "conditions propres en matière de droit du travail" de chaque pays (ex: jours fériés, salaire minimum, congés payés...).

En revanche, si l'UE décidait d'adopter une position ferme et imposait des visas et permis de travail aux travailleurs britanniques, le Royaume-Uni pourrait faire de même.

Le Brexit pourrait par ailleurs avoir des conséquences sociales en cas de licenciement économique. Dès lors que les effectifs britanniques ne seront plus comptabilisés, des groupes passeront sous le seuil des 1000 salariés en Europe, qui donne droit à des reclassements, souligne le cabinet Pinsent Masons.

Des droits au chômage revus?

Les règles européennes permettent actuellement à tout chômeur déménageant dans un autre État de l'Union de continuer à percevoir ses allocations pendant trois mois. Elles garantissent aussi à un Français qui retravaille en France juste après avoir été licencié au Royaume-Uni, de bénéficier des mêmes droits que s'il avait cotisé en France.

Sans accord ni adhésion du Royaume-Uni à l'EEE, les règles d'indemnisation qui s'appliqueront à cette personne après son retour en France seront celles réservées aux chômeurs ayant travaillé dans un pays non-européen, affiliés à titre facultatif, avec une condition à respecter: avoir travaillé au minimum 18 mois au cours des 24 derniers mois.

Les Français détachés par leur employeur ne sont pas concernés. L'affiliation au régime français du chômage étant pour eux obligatoire, ils sont - et resteront - couverts s'ils perdent leur emploi.

Des incertitudes sur la future couverture santé

Les expatriés européens sont assujettis au régime du pays où ils résident et cotisent. En revanche, un travailleur détaché, tel un trader français travaillant à Londres pour une banque française dépend, et continuera de dépendre de la sécurité sociale française, avec au-delà de 24 mois, nécessité d'« une autorisation particulière », précise le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (Cleiss).

Pour les retraités, par exemple un Britannique retiré en Dordogne, l'UE lui garantit des soins de santé en France, charge au Royaume-Uni de rembourser la France.

Que comprendra la future couverture santé? Tout dépendra du scénario choisi, et en cas d'accord bilatéral, nul ne sait s'il couvrira tous les risques comme aujourd'hui.

Quid de la retraite ?

Actuellement, un Français qui a cotisé plusieurs années au Royaume-Uni bénéficie de tous ses trimestres, chaque régime lui versant sa quote-part de pension.

Avec le Brexit, le maintien du principe de la totalisation des trimestres dépendra des "futurs accords", souligne le cabinet d'experts Novelvy. Un expatrié français ayant travaillé au Royaume-Uni et dans un autre Etat pourrait en effet perdre les trimestres cotisés dans le troisième pays si le cumul des conventions bilatérales n'est pas autorisé, prévient le cabinet. En revanche, « rien ne changerait » si Londres adhérerait à l'EEE.

« Le pays prioritairement compétent pour verser les prestations familiales est celui dans lequel est exercée l'activité professionnelle », rappelle le Cleiss. Cette garantie, là encore, dépendra des scénarios.

Mais déjà le Royaume-Uni a durci le ton, obtenant mi-juin la possibilité de conditionner le versement d'allocations familiales aux seuls migrants européens disposant d'un droit de séjour, réservé aux actifs.

Brexit : protéger les droits des citoyens européens au Royaume-Uni

20/09/2017

Actualité Parlement européen

Les droits des Européens résidant au Royaume-Uni et des citoyens britanniques dans un État membre constituent un point essentiel des négociations sur le Brexit.

Même s'ils étaient peu nombreux à pouvoir voter lors du référendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, les millions de citoyens européens qui y résident font partie des personnes touchées par le Brexit. L'Union européenne souhaite parvenir à un accord pour protéger leurs droits le plus tôt possible lors des négociations avec le Royaume-Uni, suite à l'activation de l'article 50 du Traité de Lisbonne. Il est aussi question de savoir ce qu'il adviendra des citoyens britanniques résidant dans un État membre lors de la sortie du Royaume-Uni en mars 2019.

Dans les deux cas, les négociations devront clarifier s'ils peuvent garder leur lieu de résidence actuel et dans quelles conditions. Seront-ils en mesure de travailler, bénéficier de la sécurité sociale, être rejoints par les membres de leur famille pour vivre avec eux ? Consultez notre briefing pour plus d'informations à ce sujet.

Les députés européens ont souligné l'importance d'assurer un traitement juste et équitable des citoyens vivant au Royaume-Uni et des citoyens britanniques résidant dans l'Union européenne dans une position du Parlement, adoptée le 5 avril dernier. Cette position indique les lignes rouges des négociations en cours pour le Brexit entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Le Parlement européen joue un rôle-clé dans le résultat de ces discussions. Consultez notre briefing pour en savoir plus sur le rôle du Parlement.

Le 4 septembre, le « Brexit Steering Group » du Parlement européen a publié ses commentaires sur les positions de l'Union européenne et du Royaume-Uni sur les droits des citoyens.

Le Président du Parlement européen Antonio Tajani a également discuté de cette question avec Theresa May, Première ministre du Royaume-Uni, lors d'une visite à Londres le 20 avril dernier : « les étudiants, les travailleurs et les familles sont des membres précieux de notre société ; ils méritent d'obtenir une certaine certitude autour de leur futur », a-t-il déclaré.

La situation des citoyens européens ainsi que leurs droits ont été discutés lors d'une audition au Parlement européen le 14 mai, organisée par les commissions des libertés civiles, de l'emploi et des pétitions. Les députés ont discuté avec des experts des problèmes auxquels font face les citoyens européens au Royaume-Uni et des meilleurs moyens de protéger leurs droits.

Brexit : les citoyens européens sont toujours plus nombreux à quitter le Royaume-Uni

24/08/2017

Les Echos

Les Européens installés au Royaume-Uni ont été 122.000 à quitter le royaume entre avril 2016 et mars 2017, un bond de 37 % sur un an. Le vote du Brexit est passé par là.

Avant même sa mise en oeuvre, le Brexit multiplie décidément ses effets. On le savait déjà pour ce qui concerne le ralentissement de la croissance, les risques pesant sur l'investissement, ou la baisse de la livre. Cela apparaît maintenant clairement en matière de démographie : au Royaume-Uni, les immigrants venus des pays européens ont désormais tendance à ... émigrer. La question de l'immigration avait précisément enflammé la campagne du référendum sur la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne.

L' « émigration » des Européens s'accélère

Les citoyens européens installés en Grande-Bretagne ont ainsi été 122.000 à quitter le Royaume, où ils étaient installés, entre mars 2016 et avril 2017, soit un bond de +37 % et le plus haut niveau de « sorties » atteint depuis 9 ans, selon les chiffres publiés jeudi par l'Office national des statistiques britanniques (ONS). Cette petite hémorragie est sans surprise particulièrement marquée chez les citoyens bulgares et roumains (une multiplication par deux en un an) et chez les ressortissants du groupe des 8 pays d'Europe centrale et de l'Est entrés dans l'Union européenne en 2004 (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie), très présents outre-Manche, et dont les départs ont gonflé de 58 %.

Dans le même temps, l'immigration européenne a participé à ce mouvement en reculant de 7 % (-19.000 arrivées), même si au total le solde migratoire des citoyens européens reste positif, avec 126.000 arrivées sur la même période. Sa baisse est malgré tout spectaculaire, à -29% sur un an.

A noter, la nette baisse du nombre des étudiants étrangers de toutes nationalités venant suivre un cursus universitaire au Royaume-Uni (-16 % sur un an), ce qui commence à poser des problèmes de ressources aux universités et collèges britanniques.

Craintes sur le statut futur des Européens de Grande-Bretagne

Le vote en faveur du Brexit, en juin 23 juin 2016, à l'issue d'une campagne dominée par la question de l'immigration, est visiblement passé par là. Ces résultats « *confirment que le Brexit a un impact significatif sur les flux migratoires, même avant tout changement politique ou législatif* », estime Jonathan Portes, professeur d'économie à l'université King's College de Londres, « *les citoyens européens, ceux qui prévoient de venir au Royaume-Uni comme ceux qui sont déjà installés, sont inquiets pour leur futur statut dans le pays* ». La question du statut et des droits des 3,2 millions d'Européens qui vivent outre-Manche et du million de Britanniques installés dans le reste de l'UE- constitue jusqu'ici une sérieuse pierre d'achoppement dans les négociations de divorce entamées en juin entre Londres et Bruxelles.

La chute du cours de la livre depuis le référendum a également rendu le Royaume-Uni moins attractif pour les travailleurs migrants en quête de meilleurs salaires.

Inquiétude des milieux patronaux

Il est « *trop tôt pour dire si ces chiffres sont l'indication d'une tendance de long terme* », a indiqué Nicola White, directeur du service des migrations internationales à l'ONS.

Ils raviront certainement Theresa May, qui a promis de ramener l'immigration globale (588.000 sur un an fin mars 2017) à « *des dizaines de milliers* », mais ils inquiètent fort les milieux patronaux qui redoutent que la perte de travailleurs étrangers ne pénalise l'économie alors que le manque de main d'oeuvre compétente se confirme, dans les domaines de l'hôtellerie et de la construction notamment.

Brexit : l'accord de divorce tient en 15 pages

Cet accord entre Bruxelles et Londres règle les trois dossiers prioritaires : la frontière irlandaise, la facture et les droits des citoyens expatriés.

13/12/2017

Le Point

Cet accord entre Bruxelles et Londres règle les trois dossiers prioritaires : la frontière irlandaise, la facture et les droits des citoyens expatriés.

Un an de négociations difficiles pour parvenir à un document de 15 pages, le « joint report », qui fixe les conditions du divorce entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Tard dans la soirée du jeudi 7 décembre, le dernier point d'achoppement a été levé. Le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, la Première ministre britannique Theresa May et son homologue irlandais Leo Varadkar sont parvenus à s'accorder pour préserver le processus de paix, menacé par le Brexit. Theresa May s'est assurée que les unionistes d'Irlande du Nord accepteraient qu'aucune frontière physique ne soit érigée entre les deux Irlandes. Mais beaucoup reste à faire...

Pour sortir de l'impasse, le Royaume-Uni s'est engagé à respecter le rapprochement entre l'Irlande et la province britannique d'Irlande du Nord. Les parties conviennent que rien dans les accords à venir entre Londres et l'Union européenne ne remettra en cause la coopération étroite entre les deux Irlandes. Ce sont, en l'occurrence, 142 coopérations Nord-Sud en Irlande qui s'appuient sur le droit et les budgets européens... Cela signifie que le Royaume-Uni, après le 29 mars 2019 – date d'entrée en vigueur du Brexit –, ne devra en aucun cas agir d'une manière qui remette en cause l'accord du Vendredi saint et le Common Travel Area. C'est le point 49 de l'accord. « Il faudra des solutions imaginatives et un sens collectif des responsabilités », a indiqué Michel Barnier, le négociateur européen, vendredi matin, en insistant sur la gravité de la tâche à venir.

Ce vendredi matin, Theresa May a fait le déplacement à Bruxelles pour un ultime petit déjeuner en compagnie de Jean-Claude Juncker, Michel Barnier et David Davis, le négociateur britannique. Le chef de l'exécutif européen avait pris soin de s'assurer que la Première ministre britannique disposait du soutien de l'ensemble de son gouvernement. La position politique de Theresa May est en effet suffisamment fragile pour que cette vérification ne soit pas superflue...

Garanties

Les deux autres points-clés du divorce, à savoir les garanties apportées aux citoyens expatriés et le règlement financier, ne posaient plus de problème depuis quelques semaines. Jean-Claude Juncker a redit que les quelque 3,4 millions de citoyens européens qui travaillent ou étudient en territoire britannique conserveraient les mêmes droits « tant en termes de regroupement familial, que de pensions, de sécurité sociale ». La réciproque est vraie : les droits des Britanniques expatriés en Europe seront pareillement garantis. Juncker a affirmé que les procédures britanniques seraient « bon marché et rapides ». « La Cour de justice européenne restera l'ultime recours pour les citoyens européens vivant au Royaume-Uni », a-t-il également déclaré, laissant le soin à Michel Barnier de détailler les termes de l'accord.

En fait, le mécanisme est plus complexe et limité dans le temps : afin de garantir une interprétation cohérente des règles européennes, le traité final de retrait du Royaume-Uni sera

intégré dans le droit britannique. Les juges britanniques seront compétents et devront « tenir compte » de la jurisprudence de la Cour de justice européenne (CJE). Ils pourront – sans obligation – poser une question préjudicielle à la CJE en cas de doute, et seront tenus, dès lors, de s'y conformer. Mais ce dispositif n'est valable que lors des huit prochaines années après le Brexit. Après ce délai de huit ans, l'ordre juridique britannique sera totalement souverain et indépendant de la CJE.

S'agissant des droits des citoyens européens actuellement installés au Royaume-Uni, ils seront traités à l'égal des citoyens britanniques. Ils pourront également transporter leurs droits acquis (pensions, prestations familiales...) dans le territoire de l'Union s'ils décident de déménager. Le coût des démarches administratives des citoyens européens réclamant le « UK Special Status » ne devra pas excéder les sommes réclamées aux citoyens britanniques ordinaires (de l'ordre de 70 livres). Pour ceux qui jouissent déjà du statut de résident permanent, « la démarche sera gratuite », a indiqué Michel Barnier. La facture du Brexit sera totalement honorée par le Royaume-Uni, qui a précisé la liste de ses engagements financiers. Une somme qui tourne autour de 55 milliards d'euros, selon une source diplomatique. Le protocole d'accord prévoit, notamment, le désengagement ordonné du Royaume-Uni de la Banque européenne d'investissement, de la BCE, du Fonds européen de développement... Michel Barnier se refuse toujours à confirmer le moindre chiffre, officiellement parce que « ce calcul dépendra de paramètres encore inconnus ». Le principe du paiement repose en effet sur le fait que les Britanniques ne paieront « ni plus ni plus tôt que s'ils étaient restés membres de l'Union ». Officieusement, c'est aussi une manière de ménager Theresa May vis-à-vis de son opinion publique. Libre au gouvernement britannique de travestir la vérité sur la facture du Brexit, du moment qu'il paie en temps et en heure l'intégralité des sommes dues. Il y a ici une gestion d'une semi-vérité dans l'intérêt bien compris des deux parties...

La Commission estime, au final, que les conditions d'un divorce à l'amiable sont réunies pour qu'il soit proposé au Conseil européen des 14 et 15 décembre d'envisager le lancement de la seconde phase des négociations qui doit fixer les relations futures entre le Royaume-Uni et l'Union en termes de commerce, de recherche et de sécurité. Il ne faut pas se faire d'illusions : « Brexit means Brexit », comme disent les brexiters. Le Royaume-Uni devra quitter les 750 traités internationaux auxquels il est partie prenante en tant qu'État membre. Il devra quitter Euratom, Europol, etc. « C'est juridique, c'est mécanique », a lâché un Michel Barnier, raide comme la justice.

Brexit : hausse de 254 % du nombre de Britanniques demandant la nationalité française en 2016

20/06/2017

Le Monde

1 363 Britanniques ont demandé la nationalité française en 2016, contre 385 en 2015, selon des chiffres obtenus par « Le Monde ».

Certains Britanniques n'auront pas attendu le début des négociations sur le Brexit, commencées lundi 19 juin, pour se préparer à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE). Inquiets de leur avenir en France, un nombre record de sujets de la reine ont décidé de demander la nationalité française en 2016, selon des chiffres obtenus par *Le Monde*. En tout, 1 363 Britanniques ont déposé un dossier complet contre seulement 385 demandes en 2015, selon le ministère de l'intérieur, soit une hausse de 254 % en un an.

Une tendance qui reste encore marginale rapportée aux 150 000 à 400 000 Britanniques vivant sur le sol français, selon les estimations, mais qui montre une véritable crainte de cette population face au flou entourant le Brexit. D'autant que si aucun chiffre n'a pu être communiqué par le ministère de l'intérieur pour l'année 2017, les estimations obtenues auprès de plusieurs préfectures font état d'une nouvelle hausse depuis janvier. La préfecture d'Ille-et-Vilaine, qui centralise les demandes de naturalisation pour les quatre départements bretons, constate ainsi une « *très forte augmentation des demandes en ce début d'année* ». « *En cinq mois, 110 dossiers ont été réceptionnés (85 demandes par décret, 25 par mariage)* », détaille la préfecture, contre 50 seulement entre juillet et décembre 2016. Elle précise également qu'« *avant 2016, 10 à 20 dossiers, en moyenne, étaient gérés chaque année* ».

Même tendance signalée par la préfecture des Deux-Sèvres, qui centralise toutes les demandes de l'ancienne région Poitou-Charentes. « *Depuis début 2017, on a eu 62 dossiers déposés complets contre 16 sur les six premiers mois de 2016* ». Dans l'ancienne région Picardie, 27 dossiers ont été déposés en 2017 contre zéro en 2016. « *Ce sont des Britanniques installés depuis longtemps en France, souvent mariés à des Français* », précise la préfecture de l'Oise, qui centralise toutes les demandes de l'ancienne région. Les demandes sont déposées par une population « *très majoritairement âgée* », confirme la préfecture d'Ille-et-Vilaine. « *En entretien, ils disent que c'est le Brexit qui les conduit à demander la nationalité française, ayant de sérieuses inquiétudes sur la possibilité de rester vivre en France à l'issue des négociations.* »

Traduction de documents

Les négociations sur le Brexit devraient durer jusqu'en 2019, mais il faut compter environ un an et demi pour obtenir la nationalité. De ce fait, le nombre de naturalisations effectives de Britanniques n'a encore que très peu progressé entre 2015 et 2016, passant de 320 à 439. Le ministère de l'intérieur insiste : « *Les demandes vont faire l'objet d'une analyse par les services de naturalisation, tous les candidats ne sont pas certains d'obtenir la nationalité française.* » Il faut, dans un premier temps, pouvoir justifier d'une résidence en France pendant les cinq dernières années et fournir un grand nombre de documents : certificats de naissance, de mariage, de même pour les parents du demandeur, extrait de casier judiciaire,

diplôme délivré par un organisme de formation au « français langue d'intégration » pour les moins de 60 ans, etc.

Tous les documents doivent être traduits en français par un traducteur assermenté. Après cette première étape, un entretien individuel est réalisé avec un agent de la préfecture pour vérifier « *l'assimilation à la communauté française* » du candidat à la naturalisation. La personne doit s'exprimer correctement en français et faire preuve d'une « *connaissance suffisante de l'histoire, de la culture et de la société françaises* ». Un entretien qui peut s'avérer délicat pour certains parlant mal la langue.

Les chiffres français sont inférieurs à ceux publiés en Allemagne le 13 juin, qui ont fait état d'une explosion de 361 % des naturalisations britanniques outre-Rhin entre 2015 et 2016. Au total, 2 865 Britanniques ont acquis la nationalité allemande l'année passée. De l'autre côté, au Royaume-Uni, le nombre de demandes de nationalités de la part de citoyens européens a progressé d'un tiers entre 2015 et 2016, pour atteindre 13 070, selon des données obtenues par le *Financial Times* début mai. La France est le principal pays d'origine avec 2 369 demandes. Un chiffre en hausse de 28 % par rapport à 2015.

Brexit : Britanniques et Européens se ruent sur les passeports

23/06/2017

La Tribune

Dans le sillage du référendum, Britanniques et Européens prennent leurs précautions pour anticiper le Brexit, qui deviendra effectif en mars 2019. Entre 2016 et 2017, après le référendum, les demandes de naturalisation ont considérablement augmenté.

Le 23 juin 2016, une courte majorité de Britanniques décidait de voter en faveur du Brexit. Un an après, La Tribune dresse le bilan de douze mois mouvementés, ponctués par le début officiel des négociations entre le Royaume-Uni et l'UE.

Depuis le 23 juin 2016, le Brexit inquiète certains Britanniques opposés à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Pour les expatriés en Europe, dont 173.000 vivent en France, la peur de ne plus pouvoir voyager ou vivre librement dans leur nouveau pays les pousse à demander une autre nationalité. Leur but : garder à tout prix un passeport européen.

Suite au début des négociations entre Londres et Bruxelles ce lundi 19 juin, le ministère de l'Intérieur français a compilé des chiffres explosifs, consultés par le quotidien *Le Monde* : en 2016 le nombre de Britanniques ayant demandé la nationalité française a augmenté de 254%.

1.363 demandes de nationalité française en 2016

Dans le détail, les Britanniques, installés dans l'Hexagone, ont déposé 1.362 dossiers de naturalisation complets, contre 385 en 2015. Une hausse significative qui se poursuit, en ce début d'année 2017, selon une enquête menée par le journal auprès de différentes préfectures. Dans certaines régions privilégiées par les Britanniques, telles que la Bretagne, les résultats sont impressionnants: « *En cinq mois, 110 dossiers ont été réceptionnés (85 demandes par décret, 25 par mariage)* », explique la préfecture d'Ille-et-Vilaine au *Monde*. Selon eux, les années précédentes, seulement 10 à 20 demandes de naturalisation étaient prises en charge. Par ailleurs, d'après cette même préfecture, la majorité des demandes provient de Britanniques « *âgés* » qui tentent avant tout d'échapper au Brexit.

« En entretien, ils disent que c'est le Brexit qui les conduit à demander la nationalité française, ayant de sérieuses inquiétudes sur la possibilité de rester vivre en France à l'issue des négociations, » explique la préfecture d'Ille-et-Vilaine au quotidien.

Des procédures lentes

Obtenir la nationalité française n'est cependant pas chose facile et il ne suffit pas simplement d'en faire la demande. La procédure pour devenir français peut prendre un an et demi, mais les Britanniques ont jusqu'en 2019, année de divorce officielle entre leur pays d'origine et le continent pour compléter la démarche. C'est donc pour cela que le nombre de naturalisations réussies de Britanniques n'a pas beaucoup augmenté entre 2015 (320) et 2016 (439).

« Les demandes vont faire l'objet d'une analyse par les services de naturalisation, tous les candidats ne sont pas certains d'obtenir la nationalité française, » déclare le ministère de l'Intérieur.

Devenir français est aussi une procédure très sélective aux nombreux critères, et la nationalité n'est pas attribuée à n'importe qui. Le candidat doit présenter un dossier traduit en français, et contenant une justification de domicile en France des cinq dernières années, un certificat de naissance et de mariage ainsi que ceux de ses parents, un justificatif du casier judiciaire, et un diplôme de formation spécifique à la langue française.

Le demandeur de naturalisation doit ensuite passer un entretien avec la préfecture pour montrer son aisance avec la langue française et sa connaissance de la culture et de l'histoire du pays.

La culture française n'est pas la seule à attirer les Britanniques

D'après une enquête de *l'Independent*, 89% des citoyens du Royaume-Uni seraient prêts à dépenser d'énormes sommes d'argent pour acquérir une deuxième nationalité. Parmi eux, 58% admettent être motivés par le Brexit.

Beaucoup de ces Britanniques se sont par ailleurs rués sur les passeports irlandais qui leur permettent de garder la porte européenne ouverte. Suite à une vague de demandes spectaculaire, l'Irlande a prévu d'accorder en 2017 un million de passeports, soit à peu près 270.000 de plus qu'en 2016. Mais, pour être éligible, là encore, ce n'est pas chose aisée : il faut avoir un parent ou un grand-parent irlandais, ce qui reste le cas d'un grand nombre de Britanniques.

« *Je ne veux pas perdre la possibilité de vivre dans 28 pays différents, et ma grand-mère, irlandaise, m'y aidera* », explique Jonathon Potts au journal irlandais *l'Irish Times*.

13 conséquences concrètes du Brexit

15/09/2017

CNEWS Matin

Ignorant les menaces de désastre économique brandies par les institutions internationales, les Britanniques ont décidé de quitter l'Union européenne, ouvrant ainsi une ère d'incertitude sans précédent. Le pays devrait bientôt être rattrapé par les conséquences concrètes de son choix.

Une tempête financière

Dans l'immédiat, c'est une mini-tempête financière qui devrait souffler. Voir la cinquième puissance économique mondiale quitter le navire européen aura en effet un impact planétaire. Vendredi, les Bourses de Hong Kong et Tokyo ont plongé, celle de Londres a ouvert en baisse de 7% et celle de Paris et Franckfort de 10%. Signe qui ne trompe pas, les marchés se sont précipités sur la valeur refuge par excellence, l'or. Le cours de l'once s'est envolé à l'heure des résultats du référendum à son niveau le plus fort depuis deux ans. Et ce n'est probablement que le début.

Des années de négociations avec ses partenaires commerciaux

Le retrait de l'UE ne va se faire en quelques jours. Il devrait s'effectuer sur plusieurs années. Le Royaume-Uni perdra par définition le bénéfice des accords commerciaux passés par l'UE et ses partenaires à travers le monde. Or, entre les conditions de sortie de l'UE, la négociation de nouveaux accords avec elle et les conclusions de traités commerciaux avec les pays extérieurs à l'UE, le gouvernement britannique a prévu qu'une bonne dizaine d'années pourraient être nécessaires pour mener à bien les diverses négociations ouvertes par un Brexit. Bref, le changement est acté, mais il sera long.

Les britanniques seront tous plus pauvres

Les experts du Trésor britannique ont étudié plusieurs pistes possibles de renégociation des traités. Dans leur scénario dans lequel le Royaume-Uni négocierait avec l'UE un accord de libre-échange similaire à celui liant le Canada au bloc européen, chaque foyer britannique perdrait environ 4.300 livres de revenus par an (5.400 euros). Selon leurs projections, le produit intérieur brut (PIB) du pays serait d'ici à 2030 inférieur de 6% à ce qu'il aurait été en cas de poursuite de l'aventure européenne.

Un relèvement des barrières douanières

Avec le Brexit s'ouvre en réalité une longue période d'incertitude, avec des conséquences pour les entreprises britanniques, le commerce et l'attraction des investissements. Les barrières commerciales pourraient être relevées pendant cette période de transition, avec 5,6 milliards de livres (7,2 milliards d'euros) par an de droits de douane supplémentaires à payer pour les exportateurs britanniques, d'après l'OMC. Pas sûr que les secteurs manufacturiers comme l'aéronautique, avec Airbus et BMW entre autres, apprécient ces nouvelles barrières tarifaires. Elles pourraient faire leurs bagages.

Un pays moins attractif pour les investisseurs

De nombreuses entreprises utilisent le Royaume-Uni comme porte d'entrée vers l'Europe. Or certaines d'entre elles ont prévu qu'elles relocaliseraient leur siège européen en cas de Brexit. Et cela n'a pas entraîné. La banque américaine JPMorgan, qui emploie 16.000 personnes

au Royaume-Uni, a prévenu vendredi qu'elle pourrait déplacer 1.000 à 4.000 emplois hors du pays à la suite de la victoire du Brexit au référendum. D'autres banques pourraient suivre. D'une manière générale, il y a fort à parier sur un repli des investissements chinois et américains.

Une récession en perspective

Entre les échanges commerciaux en berne et l'emploi en perte de vitesse, la croissance britannique risque de se réduire. Le FMI envisage deux scénarios possibles : un «scénario limité» et un scénario «défavorable». Dans le premier cas, la croissance du PIB de l'économie britannique ralentirait à 1,7% cette année, puis à 1,4% en 2017 (au lieu de 1,9% et 2,2% actuellement prévus). Dans le second cas, le Royaume-Uni tomberait carrément en récession en 2017 à - 0,8% avant de se redresser à + 0,6% en 2018. Bonus dans ce second cas, l'inflation grimperait à 4% en 2017 (au lieu de 1,9% prévu).

Un chômage en hausse

La panne de croissance que devrait enregistrer le Royaume-Uni aura évidemment des conséquences sur l'emploi. Dans son «scénario limité», le FMI, anticipe un taux de chômage à 5,3% en 2017, contre 5% aujourd'hui et à 6,5% d'ici deux ans. Selon le cabinet Pwc, le Brexit coûterait environ 129 milliards d'euros de perte d'activité, ce qui se traduirait par 950 000 emplois en moins d'ici à 2020, et une hausse du chômage comprise entre 2 et 3%. Le secteur financier serait parmi les plus touchés. Si les banques de la City de Londres perdent le droit de vendre sans entrave leurs services financiers depuis le Royaume-Uni vers les pays de l'UE, la cure d'amaigrissement pourrait concerner une centaine de milliers d'emplois d'après la société de lobbying TheCityUK.

Un manque à gagner fiscal

Cette panne de croissance redoutée devrait assécher les rentrées fiscales. L'Institut des études budgétaires (IFS) prévoit un manque à gagner annuel compris entre 20 et 40 milliards de livres d'ici à 2020. Même en tenant compte de l'arrêt de la contribution britannique aux comptes de Bruxelles... Un sérieux coup/coût au budget britannique. Croissance en panne, recettes fiscales en baisse et échanges commerciaux en berne, le cocktail est toxique. Aussi, le Royaume-Uni devrait perdre sa précieuse note AAA que S&P lui attribue sans discontinuer depuis un demi-siècle. L'agence de notation a d'ores et déjà prévenu qu'elle le ferait.

Une fuite des talents du championnat anglais ?

Si le Royaume-Uni n'arrivait pas à négocier un accord sur la libre-circulation des personnes au sein de l'espace européen, de nombreux joueurs de Premier League (la première division de football anglaise) issus de l'Union Européenne pourraient être contraints de quitter le pays. En effet, ils seraient considérés comme extra-communautaires et devraient remplir certains critères très stricts pour pouvoir continuer à jouer dans leurs clubs respectifs. L'une des principales conditions est que les joueurs en question aient joué un certain nombre de matchs en sélection dans les deux années passées. Ainsi, Dimitri Payet et N'Golo Kanté, entre autres, pourraient devoir faire leurs valises pour un championnat de l'UE, comme la Ligue 1.

Un visa pour aller à Londres ?

Si le Royaume-Uni arrive à négocier un accord lui permettant de rester au sein du marché unique, il est probable que la libre circulation des personnes soit acquise et que se déplacer et travailler outre-manche ne soit pas un obstacle. Tout dépendra en réalité des modalités négociées entre le Royaume-Uni et les pays membres de l'UE. Et il n'est donc pas exclu qu'il

faillir un visa pour voyager dans le pays dans la mesure où le Royaume-Uni ne fait pas partie de Schengen.

L'intégrité du Royaume-Uni en question

Les résultats du référendum sur le Brexit montrent un pays divisé, avec Londres, l'Ecosse et l'Irlande du Nord qui voulaient rester, tandis que le nord de l'Angleterre ou le Pays de Galles ont largement voté contre. Des résultats qui risquent de mettre en péril l'intégrité du Royaume-Uni. La Première ministre écossaise Nicola Sturgeon a déclaré que sa région "voit son avenir au sein de l'UE", entrouvrant ainsi la porte à un nouveau référendum sur l'indépendance. En Irlande du Nord, le Sinn Fein, favorable au maintien dans l'UE, a lui-même appelé à un référendum sur une Irlande unifiée.

Des pertes pour les entreprises françaises

Si des accords ultérieurs de libre-échange ne sont pas conclus avec l'UE, la France fera partie des six pays les plus touchés par le Brexit selon le cabinet Euler Hermes. Les entreprises françaises pourraient enregistrer jusqu'à 3,2 milliards d'euros de pertes additionnelles à l'export d'ici 2019, dans le pire des cas. Soit tout de même 0,5% du total des exportations de biens et services. Dommage au moment où l'activité montre des signes de reprise.

Moins de touristes britanniques cet été

Le célèbre homme d'affaires George Soros lui a prédit une dégringolade d'au moins 15% face au dollar. Ce matin, la livre sterling a plongé ce matin de près de 12% face au dollar et de 8% face à l'euro. Mécaniquement, les vacances du touriste anglais seront plus chères. Dommage pour la destination France qu'il affectionne. Il est donc probable que les britanniques soient moins nombreux cet été en France. Sans compter que leur pouvoir d'achat des Britanniques en vacances en Europe sera de facto réduit.

Comment Paris veut séduire les exilés du Brexit

07/07/17

Les Echos

Dans le contexte du Brexit, Edouard Philippe a annoncé plusieurs mesures pour attirer les investisseurs comme la suppression de l'extension de la taxe sur les transactions financières.

Dans la compétition qu'elle mène avec d'autres grandes villes pour devenir la capitale financière de l'Europe post-Brexit, Paris passe la vitesse supérieure. Le Premier ministre, Edouard Philippe a présenté vendredi une nouvelle série de mesures destinées à renforcer l'attractivité de la France et convaincre les futurs exilés de la City de s'implanter en Ile de France.

Dérouler le tapis « bleu blanc rouge »

Autrement dit, « *dérouler le tapis bleu blanc rouge* », selon la formule de Valérie Pécresse, présidente de la Région capitale, présente avec Anne Hidalgo, maire de Paris, pour l'annonce de ces efforts conjoints. Une façon de renouveler formellement l'union sacrée nouée sur le sujet avec le précédent gouvernement.

Pour Edouard Philippe, l'enjeu concerne l'économie française en général : « *Chaque intervenant du monde financier, chaque banquier, chaque trader, chaque personnalité de ce monde, qui vient s'installer à Paris est un facteur de création d'autres emplois* », a-t-il martelé.

Pas de temps à perdre

Pour Paris, il n'y a donc pas de temps à perdre, pour contrer notamment Francfort et Luxembourg. Une récente étude, publiée par les équipes de KPMG au Grand-Duché, montre que sur les 50 institutions financières ayant déjà annoncé leur intention de quitter Londres, 21 ont choisi Luxembourg, 13 Dublin et 8 Francfort. Seule la banque HSBC a décidé de transférer ses équipes dans l'Hexagone. Du côté de la Place de Paris, on ne s'alarme toutefois pas, signalant que le guichet unique « Welcome to Paris Region » chargé d'informer et d'accompagner les entreprises désireuses de franchir la Manche traite actuellement 70 dossiers « sérieux ». Et une trentaine de demandes d'agrément seraient en cours d'examen chez les régulateurs financiers. Une bonne dynamique qui doit cependant être encouragée en levant quelques uns des obstacles qui freinent encore les acteurs étrangers.

La démarche a d'ores et déjà été saluée par Gérard Mestrallet, président de Paris Europlace. « Cet ensemble de mesures répond aux attentes exprimées ces derniers mois par les établissements financiers et les investisseurs internationaux que nous avons rencontrés » s'est-il félicité.

Une suppression de la tranche supérieure de la taxe sur les salaires

Le coût du travail constituant le principal handicap de Paris face à ses concurrentes européennes, le gouvernement a décidé de supprimer la tranche supérieure de la taxe sur les salaires. Il s'agit d'un prélèvement payé par les entreprises ou les organismes ne payant pas la TVA, dont, au premier chef, les banques. Elle est calculée sur chaque salaire. La tranche

prochainement supprimée frappait à 20 % les rémunérations au-delà de 152.000 euros annuels. Désormais le taux le plus important sera de 13,5 %. De quoi réduire le différentiel de coût du travail sur les métiers très qualifiés entre la France et ses principaux concurrents.

L'exclusion des bonus du calcul des indemnités de licenciement

La question des indemnités de licenciement est l'un des points noirs de la France. Le gouvernement a donc décidé que pour certains salariés des banques, qualifiés de « preneurs de risques » par la réglementation européenne, les bonus perçus de façon différée seraient exclus du calcul de ces indemnités. Sont principalement concernés les traders et les dirigeants de banque.

En revanche, le plafonnement des indemnités prud'homales, qui constitue une attente forte des acteurs anglo-saxons, n'a pas été évoqué. Il pourrait être traité dans le cadre de la réforme du droit du travail en cours d'élaboration.

Pas d'extension pour la taxe Tobin

La taxe sur les transactions financières (TTF) ne sera pas étendue aux opérations « intrajournalières » - l'achat et la vente de titres dans la même journée. Principalement symbolique, cette taxation qui devait débiter le 1^{er} janvier prochain aurait été très difficile à mettre en oeuvre.

Une annonce qui a toutefois suscité la déception des associations de lutte contre le réchauffement climatique, comme l'ONG ONE, qui comptait sur ces recettes supplémentaires, censées être affectées à des actions environnementales et solidaires. Le gouvernement n'est en revanche pas revenu sur la hausse du taux de la TTF, passée de 0,2 % à 0,3 % en janvier dernier.

La fin de la surtransposition des textes européens

Dans une optique de simplification des contraintes qui pèsent sur les entreprises, le gouvernement s'est engagé à ne plus « surtransposer » les règles européennes en matière bancaire et financière. Autrement dit, à ne pas rajouter des exigences nationales à celles adoptées par l'Union Européenne. Certaines des surtranspositions existantes pourront être supprimées.

Une nouvelle compétence pour la justice française

Le gouvernement envisage la création de chambres commerciales internationales au sein de la Cour d'appel. Elles seraient compétentes pour traiter les contentieux de droit des affaires présentant un caractère international, y compris les arbitrages internationaux.

Plusieurs confirmations

Plusieurs mesures déjà annoncées ont été confirmées voire renforcées. Parmi elles, les efforts concernant les transports en Ile de France, ou la création de collèges et lycées internationaux. La réforme de la taxation des revenus du capital - au taux unique de 30 % - et de l'ISF ont également été présentées comme des facteurs d'attractivité.

Brexit : l'inquiétude des entreprises britanniques

07/11/2017

Le Journal de l'économie

Le Royaume-Uni va-t-il faire face à une fuite des entreprises ? Le patronat britannique craint en effet les conséquences d'un Brexit « dur », qui verrait Londres divorcer d'avec Bruxelles sans aucune période de transition.

Le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne aura lieu en mars 2019. C'est à peu près la seule chose qui soit claire dans le dossier épineux du Brexit. Les négociations entre les deux parties patinent et les incertitudes qui pèsent sur les conséquences de ce départ commencent à représenter une véritable menace pour de nombreuses entreprises britanniques qui commercent actuellement librement avec le reste du continent. Ce lundi 6 novembre, les patrons anglais ont donc réclamé de la Première ministre Theresa May un éclaircissement.

Depuis la Confédération de l'industrie britannique (CBI), Theresa May a espéré que le départ effectif du pays de l'UE s'accompagnerait d'une période de mise en place. Celle-ci durerait deux ans environ, et elle permettrait aux entreprises du pays de continuer à faire des affaires avec le reste de l'Union. Un peu plus de temps pour préparer la transition vers de nouvelles relations commerciales... Un discours qui se veut rassurant, mais qui ne suffira peut-être pas.

Près de deux entreprises britanniques sur trois travaillent ainsi sur des plans d'urgence, si jamais le Royaume-Uni ne mettait pas en place de période de transition. Du côté des banques, on n'a pas attendu : de nombreux établissements financiers installés dans la City de Londres cherchent des points de chute en Europe : Francfort, Dublin ou encore Paris sont parmi les destinations de choix pour ces entreprises et leurs salariés très qualifiés.